

RAPPORT D'ACTIVITÉ SYNTHÉTIQUE

CAISSE DE RETRAITE
DU PERSONNEL NAVIGANT
PROFESSIONNEL
DE L'AÉRONAUTIQUE CIVILE

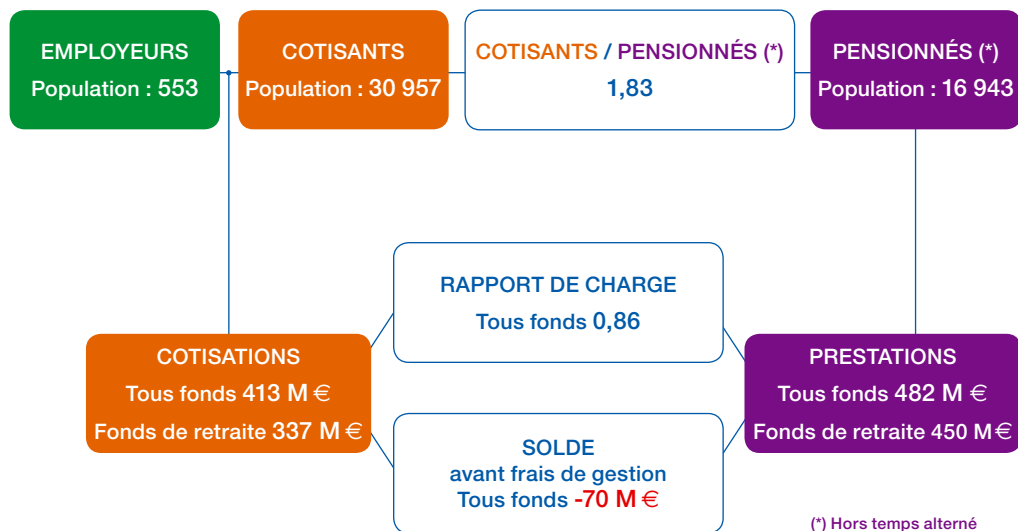


Retraite des navigants

2009

Chiffres clés

Le régime CRPN en 2009



Sommaire

LES CHIFFRES CLES DE LA CRPN	2-3	ETATS FINANCIERS SYNTHETIQUES	11
CONSEIL D'ADMINISTRATION	4-5	STATISTIQUES	12-21
ORGANIGRAMME	6	→ Cotisants	12
RAPPORT DE GESTION	7-11	→ Pensionnés	13
→ Régime	7	→ Evolution des Equilibres	16
→ Allocation stratégique	9	→ Prévoyance	20
→ Réparation des réserves	9	→ Employeurs	21
→ Réserves mobilières	9	EN BREF	22-25
→ Réserves immobilières	10	LOC INTER IMMOBILIER	26-27

de la CRPN

Eléments CRPN pour 2010

PARAMÈTRES

Taux de cotisations

Fonds de retraite..... **18 %**
Fonds spécial et assurance **4 %**

Plafond de salaire soumis à cotisations CRPN

P CRPN..... **276 960 € / an**

Nombre d'années de prestations en
réserve au fonds de retraite servant
au calcul des paramètres 2010

N 2009..... **6,25** N 2008..... **6**

Indice de variation des salaires corrigé

ISVC 2010..... **30,9365**

Indice de variation des pensions

IVP 2010-1 **36,3102**
IVP 2010-2 **36,3797**

Plafond mensuel Sécurité sociale

2 885 €

PRESTATIONS

Pension directe maximum

liquidée en 2010 pour une carrière continue
de 25 ans au plafond du 1/1/1986 au 31/12/2010

83 585 € / an

Majoration base maximum

liquidée en 2010

6 924 € / an

Bonification maximum

liquidée en 2010

1 038 € / an

Soit une augmentation
annuelle des pensions
au 01/07/2010 de
0,825%

(par rapport au 01/07/2009)

Assurance décès maximum

415 440 €

Conseil d'Administration

COMPOSITION AU 1^{er} JUILLET 2010

Présidente : Michèle PAIRAULT-MEYZER

Vice Président : Jacques HOYER

- Commissaire du Gouvernement représentant le Ministre chargé de la sécurité sociale :
le Directeur de la sécurité sociale ou son représentant

- Représentant du Ministre chargé de l'aviation civile :
Directeur du travail, Chef de la mission du droit du travail
et des affaires sociales à la DGAC : Gérard RUCAY

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES EMPLOYEURS NOMMÉS PAR ARRÊTÉ

TITULAIRES

SUPPLÉANTS

Représentant les organisations professionnelles des employeurs du transport et du travail aérien

Solveig FABRE Responsable politique salariale PN & épargne salariale Sté AIR FRANCE	Nicole HUGUENOT Directeur adjoint des opérations en vol Sté BRIT AIR
Jean-Pierre LE GOFF Délégué Général FNAM et CSTA	Dannys FAMIN Président Directeur Général Sté UNIJET
Alain MALKA Directeur Général du réseau Caraïbes & Océan Indien Sté AIR FRANCE	Christophe BOIRON Directeur des Ressources Humaines Cie CORSAIR
Pasquin ORDIONI Directeur honoraire Sté AIR FRANCE	François MONTEL Directeur de la formation PN Sté REGIONAL
Michèle PAIRAULT-MEYZER Directeur honoraire Sté AIR FRANCE	Michel CARUEL Directeur du contrôle interne et audit interne Sté AIR FRANCE
Jacques PICHOT Représentant la Sté AIR FRANCE	Martine SELEZNEFF Directeur des Ressources Humaines du PN Sté AIR FRANCE
Olivier PRÉVOST Responsable des filiales et participations Sté AIR FRANCE	Frédérique LACOMBE Trésorière Sté AIR FRANCE
Jean-Baptiste VALLÉ Président SCARA	Marc BENEDETTI Représentant le SCARA

Représentant les organismes représentatifs de l'industrie aéronautique

Richard MONNOYER Représentant le GIFAS Sté AIRBUS	Hélène TINLOT Chef du département administration générale Sté EUROCOPTER
--	---

Représentant les ministères employeurs de personnel navigant professionnel

Denis JAUVIN Adjoint au chef du service d'exploitation de la formation aéronautique DGAC - MINISTÈRE DES TRANSPORTS	Gildas LE BRETON Secrétaire général du service d'exploitation de la formation aéronautique DGAC - MINISTÈRE DES TRANSPORTS
Denis GARIEL Responsable réglementation des vols CEV - MINISTÈRE DE LA DÉFENSE	Gérard LECONTE Représentant le CEV MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Conseil d'Administration

COMPOSITION AU 1^{er} JUILLET 2010

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES AFFILIÉS ÉLUS

TITULAIRES

SUPPLÉANTS

Collège des Essais et Réceptions

Frédéric NOURISSON Ingénieur navigant d'essais – EUROCOPTER	Jean Claude CAMUS Expérimentateur navigant d'essais – CEV
---	---

Collège des Pilotes et Autres Navigants techniques du transport aérien

Michel JANOT Pilote – Sté AIR FRANCE	Guillaume ROBERT Commandant de bord – Sté BRIT AIR
Pascal GUERIN Pilote – Sté AIR FRANCE	
Philippe VIVIER Commandant de bord – Sté AIR FRANCE	Stéphane GAULTIER Commandant de bord – Sté BRIT AIR

Collège du Personnel navigant commercial du transport aérien

Marie-Sophie LEROY PNC – Sté AIR FRANCE	Derek NORSA PNC – Sté AIR FRANCE
Franck MIKULA PNC – Sté AIR FRANCE	Eric CHAUVEL PNC – Sté AIR FRANCE
Antoine SANTERO PNC – Sté AIR FRANCE	David BENCHETRIT PNC – Sté CORSAIR

Collège du Travail Aérien

Michel MORVAN Commandant de bord – SÉCURITE CIVILE	François TAVERON Commandant de bord – SÉCURITE CIVILE
--	---

Collège des Retraités

Jacques HOYER ex-Commandant de bord – Sté AIR FRANCE	Anne-Marie LARDREAU ex-PNC – Sté AIR FRANCE
Edith HUBERT-BRIERRE ex-PNC – Sté AIR FRANCE	Bernard DUBOIS-MATRA ex-OMN – Sté CORSAIR
Yves YGOUF ex-OMN – Sté AIR FRANCE	Jacques ADDA ex-Commandant de bord – Cie AIR INTER

Organigramme

des services de la CRPN au 1^{er} juillet 2010



Michèle PAIRAULT-MEYZER
Présidente



Jacques HOYER
Vice-Président

DIRECTEUR
Etienne STOFER

SECRÉTARIAT DE DIRECTION

Elisa SALA
Anne SAUREL

CONTRÔLE INTERNE
RÉGIME & IMMOBILIER

Monique SOULLIER

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Christine GENLOT

Comptabilité : Pierre SCHURDEVIN
Contentieux : Marie FERREIRA
Informatique : Christophe OLLIVIER
Personnel : Valérie OUCIF

RÉGIME AFFILIÉS ET ÉTUDES

Sylvie BESSON

Affiliés Études
Sylvie CAMBUS Sylvie CALONE
Muriel REBAUDO-TRAVERS

RÉGIME EMPLOYEURS
ACTION SOCIALE

Roselyne GIRARD-KROMAS
Valérie LE SCOUR

FINANCIER

Marie-Agnès
LUCAS de PESLOUAN

IMMOBILIER

Bruno PAGES

Conseil de direction

De gauche à droite :

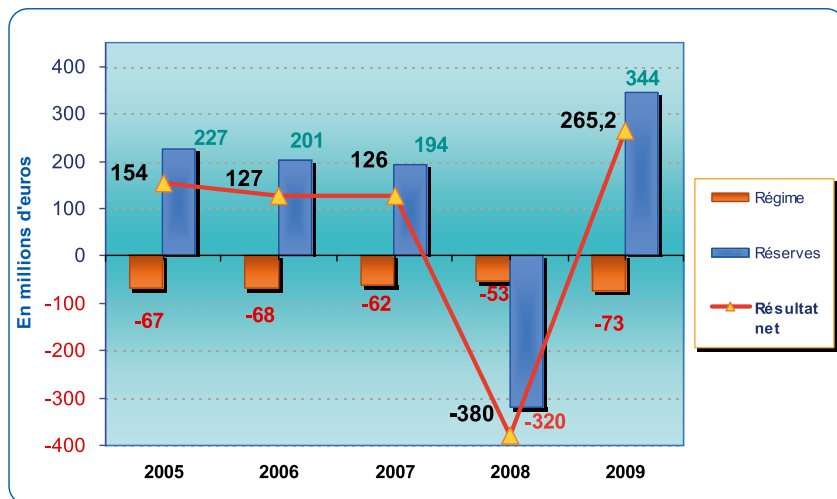
- Bruno PAGES,
Responsable du service immobilier
- Roselyne GIRARD-KROMAS,
Chef du service employeurs et action sociale
- Sylvie BESSON,
Chef du service affiliés
- Marie-Agnès LUCAS de PESLOUAN,
Responsable du service financier
- Christine GENLOT,
Secrétaire général
- Etienne STOFER,
Directeur



Rapport de Gestion

FAITS MARQUANTS ET ACTIVITE DE L'ANNEE 2009

Evolution du fonds retraite sur 5 ans



Le résultat net total s'élève à **265 M€** en 2009.

REGIME

La crise financière puis économique de 2008 a commencé à produire ses effets cette année et les équilibres du régime se sont dégradés :

- ✚ le net ralentissement de l'augmentation des cotisations : +1,5 % tous fonds confondus contre +8 % en 2008,
- ✚ la masse salariale soumise à cotisations a augmenté d'environ 1,8 %, en 2009, augmentation en partie due à celle du plafond de la Sécurité sociale, et par voie de conséquence du plafond de cotisations CRPN (+3 %),
- ✚ la légère baisse du nombre de cotisants (-1,7 %),
- ✚ les prestations ont progressé de 5,3 %, dont 2,15 % liés à la revalorisation, plus rapidement que les cotisations.

Il en est résulté une dégradation du déficit du régime (après charges), à 72,9 M€ contre 53,4 M€ en 2008 (+ 37 %) et ce, après deux années consécutives de réduction. Le rapport de charge simple (sur les 3 fonds) se dégrade également en passant à 0,856 contre 0,888 en 2008 et 0,865 en 2007.

Le facteur N, instrument de pilotage du régime instauré par le décret de juin 1995, après avoir baissé de 7,25 fin 2007 à 6 fin 2008, est remonté à 6,25. Les conditions d'ouverture de droits sont de nouveau modifiées à compter du 1^{er} juillet 2010.

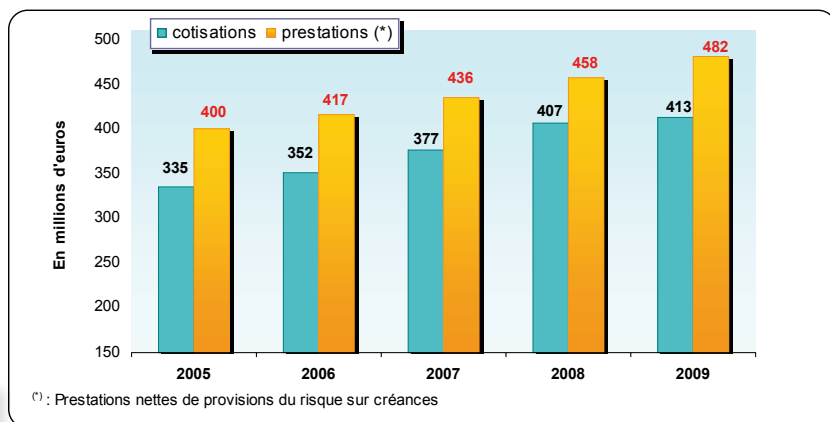
La Caisse poursuit ses diligences en vue d'obliger d'autres compagnies européennes à affilier leurs PN basés en France, conformément aux droits français et européen.

Rapport de Gestion

Compte de résultat (tous fonds) du régime

En milliers d'euros	2009	2008	Variations	
			en valeur	en %
FONDS RETRAITE	(113 179)	(96 112)	(17 067)	17,8%
Cotisations	337 058	332 120	4 938	1,5%
Variation du risque s/ créances	(482)	(318)	(164)	51,6%
Prestations	(449 754)	(427 913)	(21 841)	5,1%
FONDS SPECIAL	36 954	34 802	2 152	6,2%
Cotisations	64 515	63 579	936	1,5%
Variation du risque s/ créances	(92)	(70)	(22)	31,4%
Prestations	(27 469)	(28 706)	1 237	-4,3%
FONDS D'ASSURANCE	6 228	9 876	(3 648)	-36,9%
Cotisations	11 387	11 229	159	1,4%
Variation du risque s/ créances	(16)	(12)	(4)	NS
Prestations	(5 142)	(1 341)	(3 802)	NS
FONDS SOCIAL	138	(18)	157	NS
Cotisations et produits	306	210	96	45,7%
Prestations	(167)	(228)	62	-26,8%
ENSEMBLE DES 4 FONDS	(69 859)	(51 452)	(18 407)	35,8%
Cotisations et dotation au Fonds Social	413 265	407 138	6 128	1,5%
Variation du risque s/ créances	(591)	(401)	(191)	47,4%
Prestations totales	(482 533)	(458 188)	(24 345)	5,3%
COUTS NET DE FONCTIONNEMENT	(3 057)	(3 068)	11	-0,4%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	30	1 147	(1 117)	NS
RESULTAT DU REGIME	(72 886)	(53 373)	(19 513)	36,6%

Evolution des cotisations et des prestations sur 5 ans (tous fonds)



Rapport de Gestion

ALLOCATION STRATEGIQUE

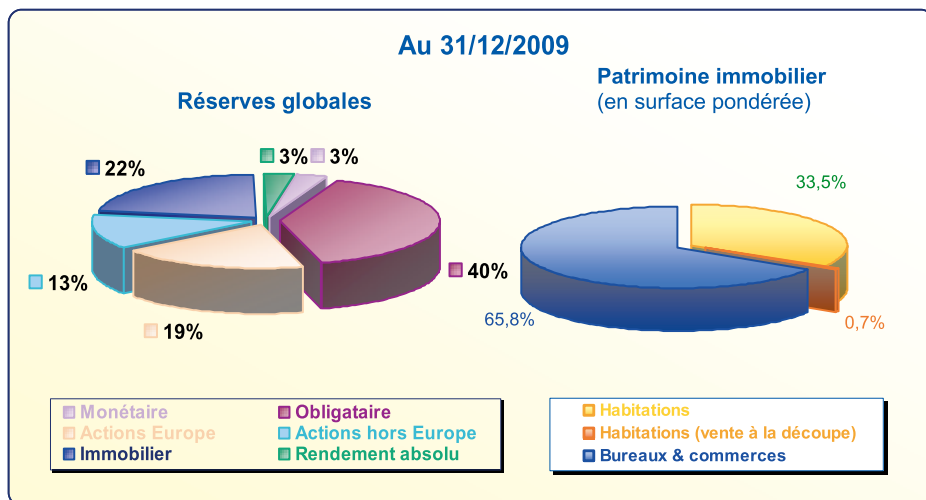
L'allocation stratégique validée par le conseil d'administration en vigueur sur l'exercice 2009 comportait : 20 % d'immobilier, 30 % d'actions, 40 % d'obligations, 5 % de rendement absolu et 5 % de monétaire.

REPARTITION DES RESERVES

La répartition des réserves, sous-pondérée en actions en début d'exercice, s'est progressivement rapprochée de l'allocation stratégique pendant l'année, au fur et à mesure de la « normalisation » des marchés.

L'allocation en obligations est restée stable mais la composition de la poche a été largement modifiée en faveur d'obligations d'entreprises de qualité. L'allocation en actions a progressé fortement et a terminé l'année en surpondération de 2 %, en raison de la hausse des marchés actions et de renforcements. La poche monétaire, fortement surpondérée en début d'exercice, a été réduite à partir du deuxième trimestre, en raison de la forte baisse des taux de court terme.

Enfin, la part de l'immobilier dans l'allocation globale a reculé à 21,6 %, en baisse de 2,2 % du fait de l'appréciation globale du portefeuille de valeurs mobilières.



RESERVES MOBILIERES

Au 31 décembre 2009, le portefeuille de valeurs mobilières atteint 2 869 M€ en valeur de marché, en hausse de 335 M€ sur le 31 décembre 2008.

Rapport de Gestion

Sur l'exercice 2009, la performance s'est élevée à 15,5 % permettant de récupérer environ 65 % de la performance négative de 2008. Toutes les classes d'actifs du portefeuille ont enregistré des performances positives. Les marchés actions se sont particulièrement distingués avec des rebonds de l'ordre de 30 %, qui ne leur ont toutefois pas permis de compenser leur effondrement de 2008.

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008	Variations	
			en valeur	en %
Résultat sur filiales & participations	13 444	10 101	3 343	33,1%
Résultat du portefeuille	291 747	(379 364)	671 112	ns
Impôt sur les sociétés	(1 822)	(2 531)	709	-28,0%
RESULTAT NET DES RESERVES MOBILIERES	303 368	(371 793)	675 161	ns

RESERVES IMMOBILIERES

La valeur de marché du patrimoine immobilier de la CRPN à fin 2009, en y incluant la quote-part de patrimoine des SCI filiales, s'élève à 788 M€ fin 2009 contre 790 M€ fin 2008.

Cette variation, sur l'ensemble du patrimoine, s'explique par une baisse des valeurs vénales (à périmètre constant) de 9 M€, par un investissement en travaux d'amélioration de 3 M€, par les cessions en cours d'exercice pour un montant de 26 M€ et par des acquisitions d'immeubles de bureaux pour un total de 30 M€.

Globalement, 2009 a été marquée par une nette baisse des valeurs locatives, pour les bureaux et la nette compression des taux de rendement de certains segments du marché. La Caisse poursuit, à un rythme plus modéré dorénavant, sa politique d'arbitrage entamée en 2003, allégeant le résidentiel en faveur du bureau.

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008	Variations	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (loyers et autres produits, reprises de provisions)	27 510	27 702	(192)	-0,7%
Charges d'exploitation	(10 405)	(10 772)	367	3,4%
RESULTAT D'EXPLOITATION	17 105	16 930	174	1,0%
Résultat de cession des immeubles	21 716	32 448	(10 733)	-33,1%
Impôt sur les sociétés	(4 105)	(4 063)	(42)	-1,0%
RESULTAT NET DES RESERVES IMMOBILIERES	34 716	45 315	(10 599)	-23,4%

Etats Financiers Synthétiques

BILAN SYNTHETIQUE

En milliers d'euros	2009	2008	Variations	
			en valeur	en %
ACTIF				
Actif immobilisé	322 410	302 438	19 972	6,6%
Actif circulant	2 839 427	2 573 297	266 130	10,3%
<i>dont valeurs mobilières de placement</i>	2 774 183	2 504 224	269 959	10,8%
TOTAL DE L'ACTIF	3 161 837	2 875 735	286 102	9,9%
PASSIF				
Fonds de réserves	3 107 184	2 841 986	265 198	9,3%
Provisions pour risques & charges	122	174	(52)	-29,9%
Dettes financières et autres dettes	52 621	32 926	19 695	59,8%
Comptes de régularisation - passif	1 910	649	1 261	ns
TOTAL DU PASSIF	3 161 837	2 875 735	286 102	9,9%

SYNTHESE DES RESULTATS

En milliers d'euros	2009	2008	Variations	
			en valeur	en %
Résultat du régime	(72 886)	(53 373)	(19 513)	36,6%
Résultat des réserves après IS	338 084	(326 478)	664 562	ns
- Réserves mobilières	303 368	(371 793)	675 161	ns
- Réserves immobilières	34 716	45 315	(10 599)	-23,4%
RESULTAT NET	265 198	(379 851)	645 049	ns

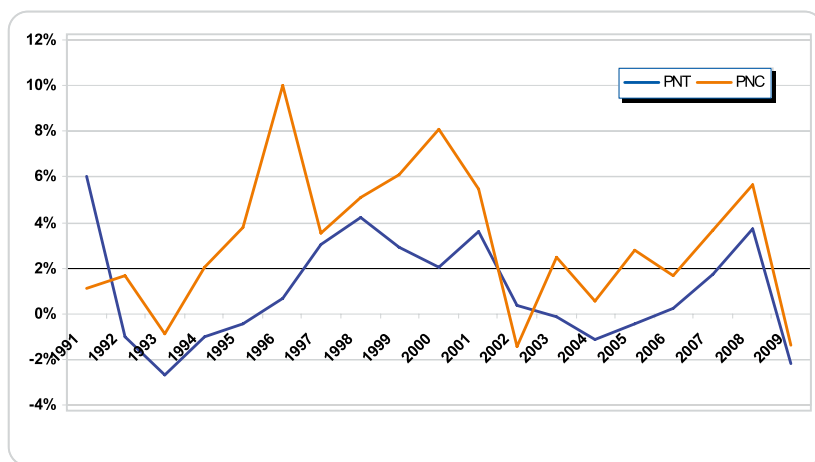
Valeur du N non arrondie	6,2320	5,9060
Valeur du N arrondie	6,25	6

COTISANTS

Effectifs des cotisants

Années	Essais Réception	Transport Public			Total	Travail Aérien	Total Général
		PNT	Stewards	Hôteses			
2005	298	7 517	6 696	12 811	27 024	1 410	28 732
2006	315	7 558	6 829	13 003	27 390	1 372	29 077
2007	322	7 820	7 132	13 423	28 374	1 264	29 961
2008	327	8 033	7 594	14 129	29 756	1 397	31 480
2009	320	7 878	7 464	13 952	29 294	1 343	30 957

Evolution de la variation des effectifs



Age moyen des cotisants

Années	Essais Réception	Transport Public			Travail Aérien	Total
		PNT	Stewards	Hôteses		
2005	46a 2m	43a 3m	36a 4m	35a 2m	44a 4m	38a 1m
2006	46a 6m	43a 6m	36a 8m	35a 8m	43a 7m	38a 5m
2007	47a 2m	43a 4m	36a 9m	35a 11m	44a 9m	38a 6m
2008	47a 5m	43a 6m	36a 9m	36a 2m	43a 8m	38a 8m
2009	48a 1m	43a 9m	37a 9m	37a	44a 1m	39a 4m

PENSIONNES

Effectif des pensionnés hors temps alterné et fin de temps alterné

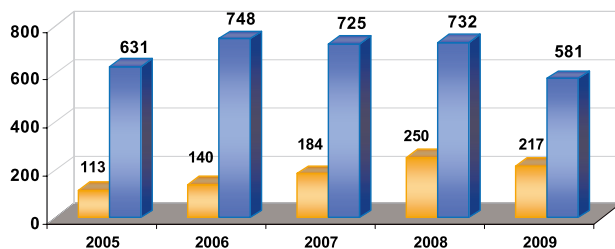
Années	Directes définitives		Conjoints survivants		Orphelins		Total	
	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation
2005	11 472	4,45%	2 520	3,83%	383	- 0,52%	14 375	4,2%
2006	12 058	5,11%	2 616	3,81%	376	- 1,83%	15 050	4,7%
2007	12 689	5,23%	2 706	3,44%	375	- 0,27%	15 770	4,78%
2008	13 259	4,49%	2 782	2,80%	360	- 4,00%	16 401	4,00%
2009	13 685	3,21%	2 880	3,52%	378	5,00%	16 943	3,30%

Effectif des pensionnés en temps alterné

Jours moyens de paiement des pensions

Années	PNT		PNC		TOTAL	
	Nombre	Jours de pension	Nombre	Jours de pension	Nombre	Jours de pension
2005	297	56	362	87	659	73
2006	309	56	315	85	624	71
2007	291	56	369	80	660	70
2008	308	55	467	75	775	68
2009	308	56	602	79	910	72

Total des liquidations complètes et des liquidations en temps alterné



■ Liquidations temps alterné ■ Liquidations totales hors temps alterné et fins de temps alterné

Statistiques

➤ Age moyen de liquidation complète

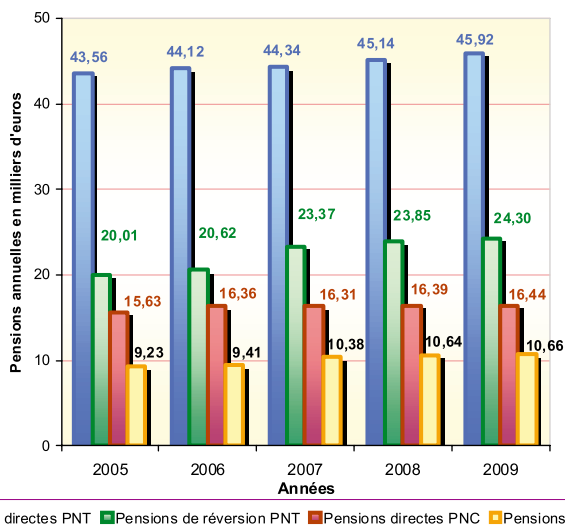
Spécialités	Pensions						Total 2009	
	A taux plein		Proportionnelles		Autre		Age	Effectif
	Age	Effectif	Age	Effectif	Age	Effectif		
Transport Public								
Pilotes	59a 11m	111	58a 9m	89	55a 5m	9	59a 3m	209
OMN	56a 6m	1	56a 11m	14	58a 8m	1	57a	16
Stewards	54a 7m	28	58a 6m	54	49a 1m	6	56a 8m	88
Hôtesse	53a 6m	37	59a 1m	140	49a 3m	27	56a 9m	204
Travail Aérien	61a 4m	5	60a 10m	43	56a 7m	3	60a 7m	51
Essais Réception	61a 1m	9	61a 4m	4	-	-	61a 2m	13
Total 2009	58a	191	59a 1m	344	51a 1m	46	58a 1m	581
Total 2008	56a 4m	318	58a 8m	372	50a 9m	42	57a 2m	732
Total 2007	56a 10m	296	58a 5m	371	51a 5m	58	57a 3m	725

➤ Age moyen de première liquidation en temps alterné

Spécialités	Pensions				Total 2009	
	A taux plein		Proportionnelles		Age	Effectif
	Age	Effectif	Age	Effectif		
Transport Public						
Pilotes	54a 2m	34	54a 7m	14	54a 3m	48
OMN	-	-	52a	1	52a	1
Stewards	51a 4m	43	51a 4m	14	51a 4m	57
Hôtesse	51a	56	51a 7m	54	51a 3m	110
Total 2009	51a 11m	134	52a 1m	83	52a	217
Total 2008	52a	191	52a 4m	59	52a 1m	250
Total 2007	51a 6m	125	52a 7m	59	51a 10m	184

Statistiques

➤ Pensions moyennes directes et reversions par catégorie PNT PNC



➤ Age moyen de l'ensemble des pensionnés de droit direct

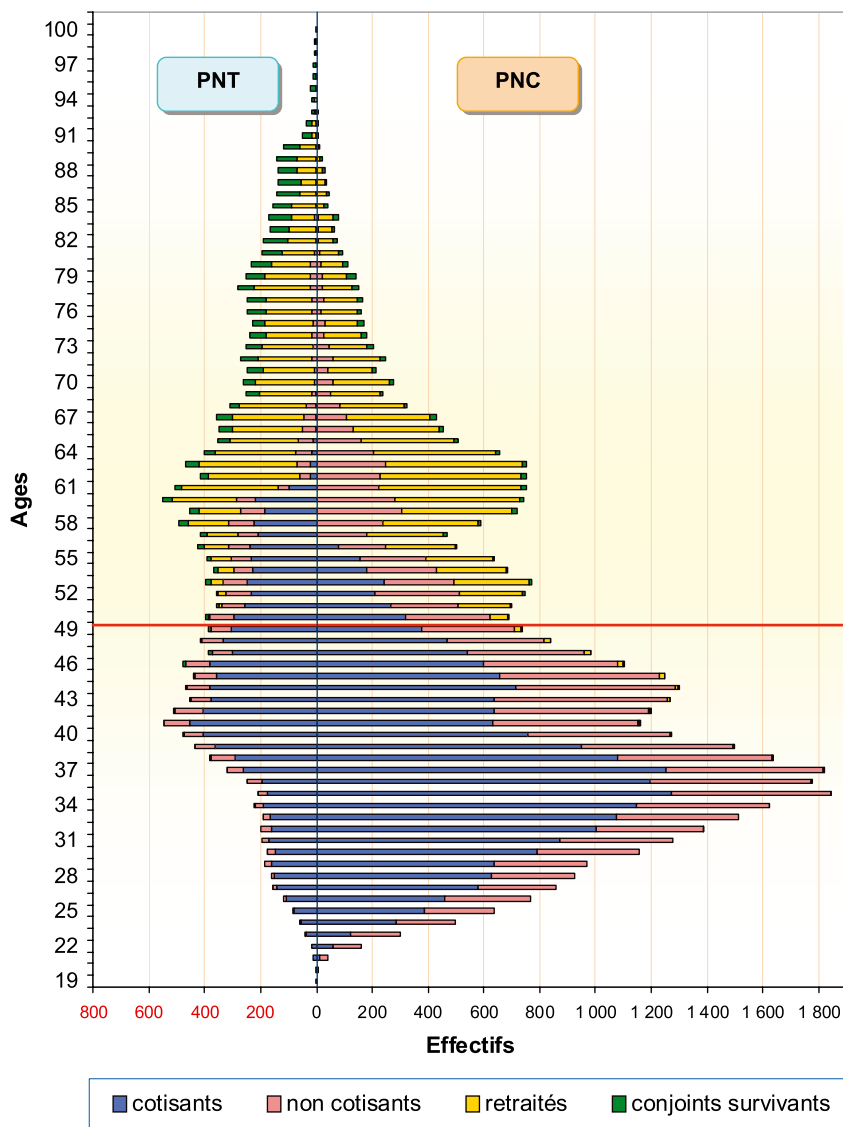
Années	Pilotes		OMN		Stewards		Hôtesse		Travail aérien		Essais réception		Total	
	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.
2005	68a 7m	2742	71a 5m	1111	64a 1m	2033	61a10m	4151	70a 4m	1080	72a 5m	355	65a11m	11 472
2006	68a 8m	2872	71a 8m	1106	64a 3m	2167	62a 3m	4452	70a 8m	1107	72a11m	354	66a 1m	12 058
2007	68a 8m	3079	72a 3m	1089	64a 6m	2294	62a10m	4719	70a11m	1154	73a 4m	354	66a 5m	12 689
2008	68a10m	3229	72a	1136	64a 9m	2391	63a 5m	4966	71a 1m	1178	73a 11m	359	66a 8m	13 259
2009	69a	3389	72a 5m	1115	65a 4m	2463	64a	5162	71a 5m	1199	74a 4m	357	67a 1m	13 685

➤ Age moyen de l'ensemble des conjoints survivants

Années	Pilotes		OMN		Stewards		Hôtesse		Travail aérien		Essais réception		Total	
	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.	Ages	Eff.
2005	72a 3m	868	77a10m	513	69a 4m	394	64a 6m	130	70a 1m	439	80a	176	72a 8m	2520
2006	72a 5m	910	78a 6m	517	69a10m	415	64a11m	145	71a 3m	454	80a 5m	175	73a 2m	2616
2007	73a	950	79a 1m	516	70a 9m	441	66a 3m	157	71a	470	81a 3m	172	73a 7m	2706
2008	73a 8m	986	79a 3m	514	71a 2m	460	66a 5m	157	71a10m	484	81a 9m	181	74a 1m	2782
2009	74a 1m	1012	80a	522	71a 9m	482	66a 5m	177	72a 2m	505	81a10m	182	74a 5m	2880

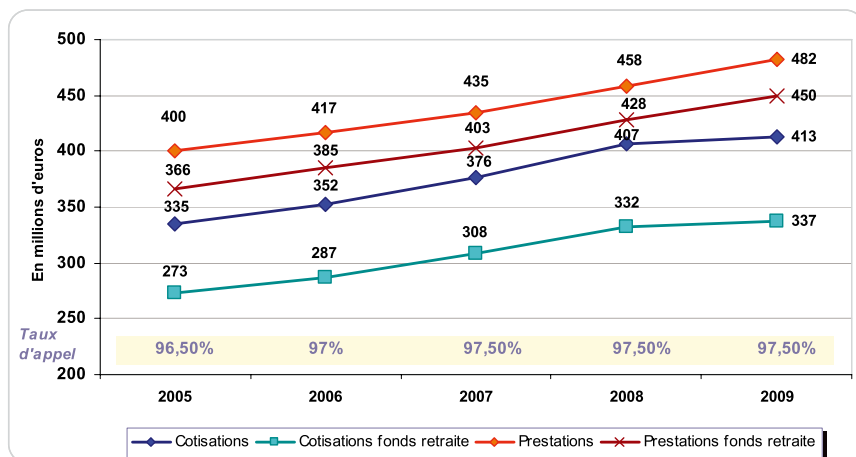
EVOLUTION DES EQUILIBRES

Pyramide des âges 2009



Statistiques

Cotisations et prestations



FR : fonds retraite

Rapport de charge simple des trois fonds

	2005	2006	2007	2008	2009
Rapport de charge TOTAL comptable	0,8417	0,8460	0,8653	0,8886	0,8560

Evolution des cotisations

Principaux facteurs ⁽¹⁾ expliquant l'évolution du montant des cotisations

Années	Masse salariale soumise à cotisations		Taux de cotisations	Contribution UNEDIC & rachats PN	Evolution totale ⁽²⁾
	Masse salariale	Dont effectifs			
2005	+ 9,43 %	+ 1,74 %	+ 0,21 %	+ 0,29 %	+ 9,96 %
2006	+ 4,79 %	+ 1,20 %	+ 0,42 %	- 0,21 %	+ 4,81 %
2007	+ 6,63 %	+ 3,04 %	+ 0,42 %	- 0,25 %	+ 6,84 %
2008	+ 8,63 %	+ 5,07 %	-	- 0,57 %	+ 8,00 %
2009	+ 1,62 %	- 1,66 %	-	- 0,27 %	+ 1,42 %

⁽¹⁾ : Pour mémoire, il existe d'autres facteurs non répertoriés ici (cotisations au taux majoré, rappels de salaire,...)

⁽²⁾ : Cotisations des trois fonds (hors majorations de retard et remises)

Statistiques

Evolution du taux de cotisations

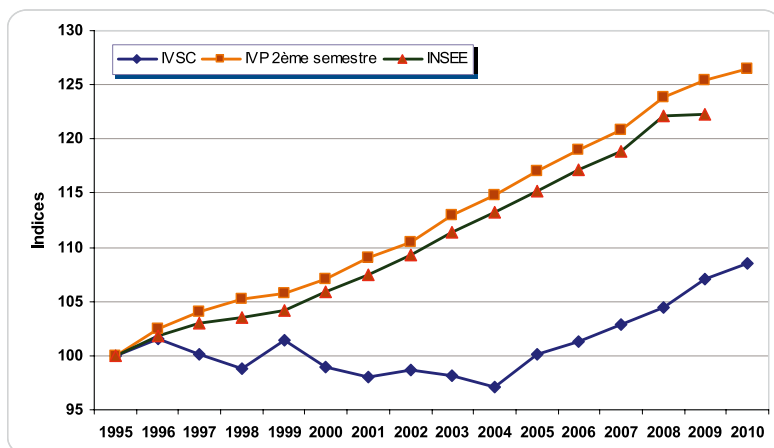
	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taux d'appel au fonds retraite	96,50%	97,00%	97,50%	97,50%	97,50%	100,00%
Taux de cotisations total	21,37%	21,46%	21,55%	21,55%	21,55%	22,00%

Evolution des prestations

Liquidations totales

Années	Effectifs de pensionnés hors temps alterné	Revalorisation de l'IVP	Prestations versées
2005	+ 4,20 %	+ 1,65 %	+ 4,44 %
2006	+ 4,70 %	+ 1,92 %	+ 4,93 %
2007	+ 4,78 %	+ 1,49 %	+ 4,60 %
2008	+ 4,00 %	+ 1,99 %	+ 5,07 %
2009	+ 3,30 %	+ 2,15 %	+ 4,43 %

Evolution des indices IVSC, IVP et INSEE



INSEE : indice des prix à la consommation, hors tabac, France entière (représenté ici en moyenne annuelle)

IVP : Indice de revalorisation des pensions

Depuis 2007, l'IVSC est revalorisé chaque année du taux de revalorisation annuel de l'IVP appliqué au 1^{er} juillet de l'année précédente (art. R. 426-16-2). L'IVSC a ainsi augmenté de 1,265% au 1^{er} janvier 2010, et l'IVP du 2^{ème} semestre 2009 par rapport à celui du 2^{ème} semestre 2008, du même pourcentage.

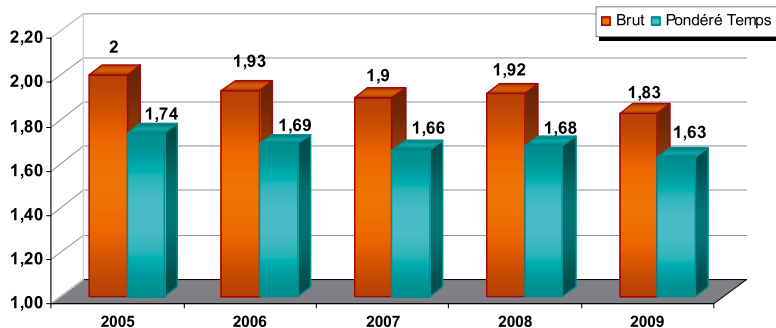
Statistiques

■ Répartition des prestations du fonds retraite et du fonds spécial

(en milliers d'euros)

Années		Pensions	Majorations	Bonifications	Total
2005	Liquidations définitives	369 687	19 586	2 546	391 819
	Liquidations en temps alterné	3 489	687	17	4 193
	Total	373 176	20 273	2 563	396 012
2006	Liquidations définitives	388 745	19 744	2 661	411 150
	Liquidations en temps alterné	3 243	610	19	3 872
	Total	391 988	20 354	2 680	415 022
2007	Liquidations définitives	408 008	19 258	2 783	430 049
	Liquidations en temps alterné	3 272	657	21	3 950
	Total	411 280	19 915	2 604	433 999
2008	Liquidations définitives	430 673	18 253	2 936	451 862
	Liquidations en temps alterné	3 802	792	26	4 621
	Total	434 474	19 045	2 963	456 482
2009	Liquidations définitives	451 097	16 765	3 079	470 941
	Liquidations en temps alterné	4 702	1 030	34	5 766
	Total	455 799	17 795	3 113	476 707

■ Rapport cotisants / pensionnés

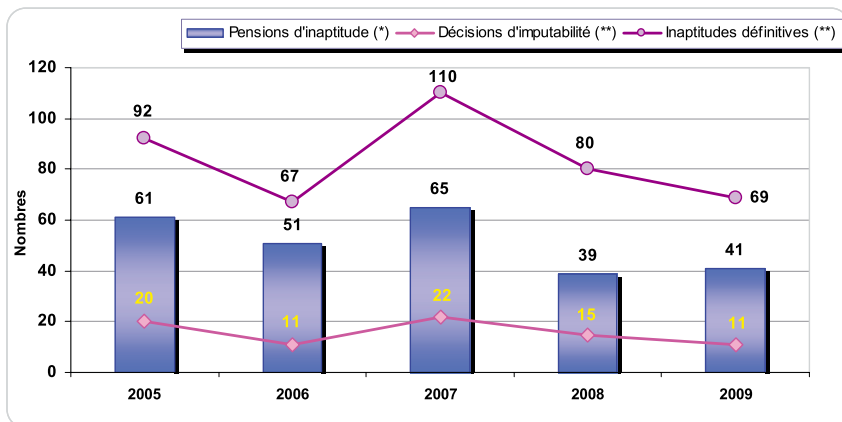


■ **BRUT** : rapport du nombre de cotisants sur le nombre de retraités.

■ **PONDÉRE TEMPS** : rapport des effectifs « e.t.p. » (équivalent temps plein) cotisants / pensionnés.

PREVOYANCE

Inaptitudes et dossiers en conseil médical



Le décompte des inaptitudes définitives et celui des pensions liquidées sont effectués sur leur date d'effet. Le décompte des décisions d'imputabilité est par contre fait sur l'année de la décision.

Il faut noter qu'il peut y avoir un décalage de plusieurs mois, voire de plusieurs années, entre l'inaptitude définitive et la reconnaissance de l'imputabilité ou autre fait générateur (invalidité ou accident de travail sécurité sociale) permettant l'ouverture d'un droit à pension à effet de l'inaptitude définitive. Les données pour chacun des exercices ne sont donc que provisoires et revues, le cas échéant, a posteriori lors de l'ouverture des droits.

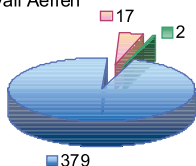
(*) : Droits liquidés sur l'exercice suite à une inaptitude non imputable au service aérien (décisions CMAC)

(**) : Décisions prononcées sur l'exercice

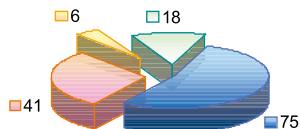
EMPLOYEURS

Nombre d'employeurs (par catégorie et par taille)

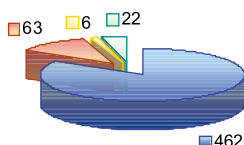
Employeurs Travail Aérien



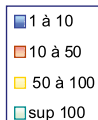
Employeurs Transport Public



NB : certains employeurs figurent dans plusieurs catégories d'activité.



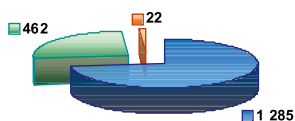
Nbre de PN par employeur



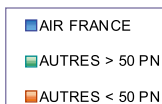
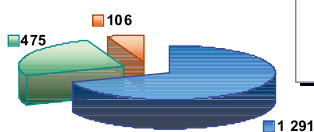
Total employeurs (y compris 17 en Essais-Réception)

Répartition des masses salariales en 2008 et en 2009

2008 : 1 846 M€

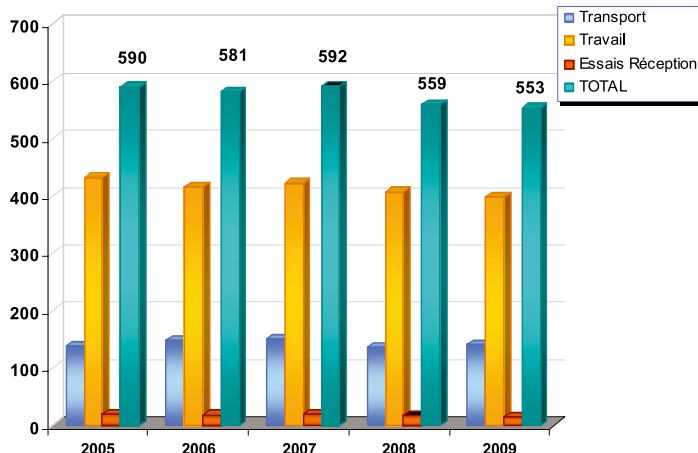


2009 : 1 872 M€



(salaires non plafonnés, hors rappels de salaires)

Evolution du nombre d'employeurs



Vous êtes actif, soyez vigilant !

Vous venez de conclure un contrat de travail... Avant votre premier vol, assurez-vous auprès de nos services que votre employeur a bien adressé à la CRPN la **déclaration préalable à l'embauche**. A défaut, accomplissez vous-même cette formalité pour protéger vos droits. Sans cette déclaration, aucune des prestations prévues par le code de l'aviation civile ne peut être versée.

Régularisations



Lorsque la CRPN constate une défaillance de la part d'un employeur dans le versement de ses cotisations, elle en informe l'employeur et les navigants. La validation des périodes est effectuée **en totalité en temps et partiellement en salaire à hauteur des cotisations salariales**, que celles-ci aient été versées ou non à la CRPN, à condition que la demande de validation soit présentée **dans le délai de trois ans suivant les périodes en cause**. Au-delà de ce délai, aucune validation n'est possible en l'absence de versement de cotisations.

Demande d'ouverture de droit



Vous envisagez la liquidation de vos droits à pension en totalité ou en temps alterné,

Pour mémoire, les conditions de liquidation des droits à pension CRPN sont fonction des réserves de l'organisme, exprimées par le facteur N (nombre d'années de pension en réserve au fonds retraite). Le facteur N constaté au 31/12/2009 est de 6,25, entraînant une modification des conditions d'ouverture de droits prenant effet à compter du 01/07/2010.

Ainsi :

- ➔ Pour pouvoir bénéficier d'un droit à taux plein à 50 ans, il vous faudra totaliser 25,75 annuités dans votre carrière.
- ➔ Pour pouvoir bénéficier d'un droit proportionnel sans minoration, il vous faudra remplir la condition « âge + annuités = 75,75 ».
- ➔ Dans l'hypothèse d'une ouverture de droits sans que la condition de l'alinéa précédent ne soit remplie, le coefficient minorateur est calculé ainsi :

$$\frac{(\text{âge} - 50) \times 360 + \text{temps validés (en jours)} - 360 \times 0,75}{9\,000}$$

Si vous êtes déjà pensionné dans le cadre du temps alterné, toute nouvelle disposition concernant l'ouverture des droits peut vous concerner.

Dans tous les cas (y compris pour la liquidation de la deuxième partie de droits non liquidés en temps alterné), **pensez à nous faire parvenir votre demande écrite au plus tard le mois précédant la date choisie.**

Vous êtes incertain quant à la date exacte d'effet de votre pension ? **Adressez-nous cependant votre demande d'ouverture de droit, sans préciser la date, à titre conservatoire.** Cette demande écrite va être déterminante pour apprécier la date d'effet de votre pension et nous permettre d'initier l'instruction de votre dossier de pension.



Vous êtes pensionné



Revalorisation des pensions

Le conseil d'administration a décidé une augmentation annuelle des pensions au 1^{er} juillet 2010 de 0,825 %. Une partie de cette augmentation a été appliquée à titre provisionnel au 1^{er} janvier 2010. Votre pension brute, sous réserve qu'elle ne soit pas soumise à une modification d'une autre nature, est donc revalorisée au 1^{er} juillet 2010 de 0,191 % par rapport au 1^{er} semestre 2010.



Païement des pensions

Les pensions sont payées mensuellement, à terme échu, **entre le 1^{er} et le 10 du mois suivant l'échéance.**

Toute modification de compte bancaire, postal ou caisse d'épargne pour le virement de la pension doit nous être notifiée par courrier ou fax, **dûment signé par le pensionné.**

Nous vous rappelons le calendrier prévisionnel pour le paiement des pensions, pour la fin 2010 et le début 2011 :

Pension de	Exécution prévue le
Août	02/09/2010
Septembre	01/10/2010
Octobre	02/11/2010
Novembre	02/12/2010
Décembre	22/12/2010
Janvier	02/02/2011

Comme chaque année, en décembre, vous enregistrez deux versements :

- votre pension de novembre, payée début décembre,
- votre pension de décembre, payée fin décembre.

Votre pension de janvier est payée début février et vous ne recevez donc aucun versement au cours du mois de janvier.



Vous êtes **actif** ou **pensionné**, ceci vous concerne :



Pôle emploi - UNEDIC



Depuis 1997, l'UNEDIC nous adresse chaque année une participation pour le financement retraite des périodes de chômage faisant suite à la rupture d'un contrat de navigant ayant donné lieu à cotisations à la CRPN. Nous informons automatiquement les affiliés concernés de leurs droits lorsque ces périodes sont validées, et nous leur adressons une proposition de rachat complémentaire permettant de compléter cette validation à hauteur de la totalité du dernier salaire annuel brut d'activité.

La validation des périodes de chômage afférentes à l'exercice 2009 se fera à la fin du second semestre 2010.

Nous sommes régulièrement interrogés par des affiliés pensionnés sur les possibilités de valider des périodes de chômage alors que, pendant ces mêmes périodes, ils percevaient la pension CRPN.

Il ne peut y avoir, pour une même période, validation de cotisations et versement d'une pension CRPN.



Reprise d'activité

Vous êtes pensionné ou allez faire liquider vos droits à pension. Nous vous rappelons qu'en application du règlement de la CRPN (Art R 426-15-4 du CAC), il ne peut y avoir versement de la pension et activité de navigant pour la même période. Conformément aux décisions du conseil d'administration, les services présentent à la commission des pensions tout cas de demande d'exercice d'activité de navigant et de perception de la pension (hors activité de navigant salarié dans une compagnie cotisant à la CRPN), pour avis.



Notification de droits

Vous avez exercé une activité de navigant en 2009. Les notifications de droits au 1^{er} janvier 2010 ont été envoyées aux affiliés actifs début mai 2010 et aux affiliés retraités lors de la prise en compte de cette activité dans le calcul de leur pension. Votre notification de droits 2010 vous précise les temps et salaires déclarés par votre ou vos employeur(s) pour 2009 ainsi que le montant de vos droits théoriques au 1^{er} janvier 2010.

Si une partie de vos droits a déjà été liquidée en temps alterné, votre notification de droits vous indique le montant mensuel, valeur 1^{er} janvier 2010, de vos droits liquidés, revalorisés par l'IVP du premier semestre 2010 (pour mémoire : 36,3102) et le montant mensuel, valeur 1^{er} janvier 2010, de vos droits non encore liquidés, valorisés normalement par l'IVSC 2010 (pour mémoire : 30,9365).

Vigilance toujours : contrôlez vos notifications de droits avec soin et conservez-les, elles vous permettront de suivre l'évolution de vos droits.



Employeurs en contentieux avec la CRPN



Si vous avez exercé en 2009 une activité de navigant chez un employeur en contentieux avec la CRPN, nous vous en avons informé et vous avons demandé, le cas échéant, vos bulletins de paie. Si nous avons pu les exploiter avant l'édition des notifications de droits au 1^{er} janvier 2010, vous pouvez constater la validation effectuée, **totale en jours et partielle en salaire à hauteur des précomptes**, conformément à la décision du conseil d'administration, pour les périodes non réglées en totalité par votre employeur.

Si vous ne constatez pas de validation pour cette activité :

- soit vous n'avez pas envoyé les bulletins de paie demandés : nous vous invitons à nous en adresser copie dans les meilleurs délais (ceux-ci doivent être impérativement produits dans le délai de 3 ans suivant la période d'activité).
- soit vos bulletins de paie sont en cours d'exploitation et une nouvelle notification de droits vous sera adressée ultérieurement.

Vous êtes employeur,

Ne prenez pas de risque !

Acquittez-vous de vos cotisations dans les délais



La CRPN applique systématiquement les dispositions des articles 314-1 et 314-10 du code pénal aux rétentions de précompte de cotisations, car elles sont assimilables à un abus de confiance.

Informez-nous de toute embauche de navigant



Vous recrutez un navigant professionnel... Adressez impérativement à la CRPN la déclaration préalable à l'embauche, **avant l'exécution de toute activité aérienne**.

Vous pouvez saisir directement vos déclarations préalables à l'embauche (DPAE) sur notre site internet :

Connectez-vous sur : <http://www.crpn.fr> - Services en ligne – Effectuez vos DPAE.

Nous vous rappelons que **la DPAE est obligatoire**. Elle conditionne la couverture risques aériens de votre personnel navigant, notamment en cas d'accident aérien en service.

Information sur le taux majoré prévu à l'article R 426-9 du Code de l'Aviation Civile (CAC) pour certaines catégories de navigants



Cette majoration de cotisation est appliquée tant que le personnel navigant concerné ne remplit pas la condition de carrière en vigueur pour une ouverture de droit à taux plein.

Depuis le 1^{er} juillet 2010 et ce, jusqu'au 30 juin 2011, cette condition est de 25,75 annuités.



TRANSACTIONS & GESTION IMMOBILIÈRE

Pour gérer directement son patrimoine immobilier, votre caisse de retraite a créé en 1990 sa propre filiale : **LOC INTER IMMOBILIER**.

LOC INTER IMMOBILIER administre pour le compte de la CRPN une quarantaine d'immeubles d'habitation ou de bureaux.

LOC INTER IMMOBILIER commercialise également des biens appartenant à d'autres Institutions. Nous proposons à la location un large choix d'appartements.

Certains programmes de vente de la CRPN arrivent à leur fin : *quelques opportunités restent à saisir.*

Les appartements proposés ont tous en commun un bon niveau de standing et de confort. Ils sont situés dans Paris et sa région.

Nous vous invitons à découvrir nos offres sur notre site internet : www.locinter.com



8 rue de l'Hôtel de Ville
92522 Neuilly-sur-Seine cedex
Tél. : 01 40 88 90 00
Fax : 01 40 88 90 80
E.mail : locinter@locinter.fr

CLIQUEZ ET ENTREZ SUR NOTRE SITE INTERNET
www.locinter.com

Patrimoine immobilier

LOCATIONS

Nous vous proposons à la location un large choix d'appartements, dans Paris et sa proche banlieue, appartenant à la CRPN et à d'autres Institutions.



*Résidence
Saint Exupéry
à Courbevoie*



Rue du Dobropol à Paris 17^{ème}



*Résidence
Maryse Hilsz
à Levallois Perret*

Vous êtes navigant, vous bénéficiez d'une réduction sur les honoraires pour la location d'un appartement.

VENTES

Pour investir, nous vous proposons des appartements dans les résidences suivantes :

- Résidence Les Colonnes du Trône (Paris 12^{ème})
- Résidence Hélène Boucher (Boulogne Billancourt 92)



*Résidence Hélène Boucher
à Boulogne Billancourt*



**Vous déménagez,
vous vous mariez,
vous changez d'employeur,
vous souhaitez connaître
vos droits CRPN... ?**

Informez-nous du changement ou posez-nous vos questions par écrit (courrier ou fax exclusivement). Précisez-nous votre n° de sécurité sociale (ou NIR), sans oublier la clé, et éventuellement votre code CRPN.

**CRPN - 8 rue de l'Hôtel de Ville
92522 Neuilly-sur-Seine cedex**

☎ : 01 41 92 26 29

**N'oubliez pas d'affranchir
suffisamment vos courriers.**

Vous préférez nous rencontrer ?

Nos bureaux vous sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, uniquement sur rendez-vous :

☎ : 01 41 92 25 25

Vous voulez retrouver un(e) ami(e) ?

Nous ne sommes pas autorisés à communiquer les adresses de nos affiliés. Pour vous aider, nous ferons suivre avec plaisir la lettre que vous nous adresserez sous enveloppe timbrée, libellée aux nom et prénom du destinataire.

**Les courriers non timbrés ne
seront pas transmis.**

**Vous souhaitez des informations
sur notre action sociale ?**

Valérie Le Scour, pour les prêts au logement et le fonds social

☎ : 01 41 92 25 32

**Exceptionnellement, la CRPN sera
fermée les jours suivants :**

- Vendredi 12 novembre 2010
- Vendredi 24 décembre 2010
- Vendredi 31 décembre 2010

**Le site internet CRPN est à votre
disposition : www.crpn.fr**